

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de livraison s'appliquent à toute relation commerciale contractuelle conclue avec des entrepreneurs, des personnes morales de droit public ou privé et relevant d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou autre, à l'exception de tout consommateur.

Quel que soit le produit commercialisé par la société Baumann Hüppe, nos CGV s'appliquent à :

- Toute offre de prix (« devis ») émise par la société Baumann Hüppe,
- Toute acceptation d'offre de prix (« devis ») envoyée par le client,
- Toute commande ou intention de commande émise (« lettre d'intention de commande ») par le client,
- Toute confirmation de commande émise par la société Baumann Hüppe,
- Tout formulaire de commande de la société Baumann Hüppe reçu par le client,
- Tout formulaire de commande de la société Baumann Hüppe utilisé et rempli par le client dans le cadre de sa prise de cotes,
- Toutes les études, notices techniques, plans et schémas propriété de la société Baumann Hüppe.

Toutes autres conditions générales d'achat (« CGA ») émanant du client ne seront réputées valables que si elles ont été acceptées par la société Baumann Hüppe de manière préalable et formelle sauf si elles sont en contradiction avec les présentes CGV.

Tout type d'engagement verbal pris par nos chargés d'affaires, technico-commerciaux ou attachés commerciaux au étant de nature à être dissemblables de nos CGV requiert un engagement formel écrit de la part de la société Baumann Hüppe. En cas de validation d'une commande passée par téléphone, seuls les termes de la confirmation de commande écrite font foi.

La société Baumann Hüppe se réserve le droit de modifier toute erreur éventuelle dans sa documentation commerciale, ses listes de prix, ses offres de prix ou tout autre document contractuel sans que sa responsabilité ne soit engagée.

### 1. DEVIS

Nos offres de prix (« devis ») sont sans engagement pour les parties sans confirmation ou acceptation écrite desdites offres par le client.

Tout devis est le résultat d'une demande explicite, précise et écrite du client ou celui d'échanges techniques et confirmés par écrit entre le client et la société Baumann Hüppe.

Il se base exclusivement sur des éléments relevant de la responsabilité du demandeur pour ce qui concerne les produit(s), dimensions, quantités, coloris, zone(s) géographique(s), options et qui peuvent être de nature à impacter le produit chiffré et à livrer.

L'acceptation (« validation ») du devis vaut pour commande. Celle-ci doit être retournée dûment signée et tamponnée ou faire l'objet d'un mail d'engagement de la part du client (faisant référence exacte au devis émis par la société Baumann Hüppe - numéro d'offre, date). Elle fige les éléments figurant sur le devis : produit, quantité, dimensions, options. La confirmation de commande est la transformation du devis en « commande ».

L'acceptation du devis valide également les prix et conditions de paiement de la société Baumann Hüppe (cf ci-après). Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée. Par cette acceptation, le client reconnaît et déclare expressément avoir pris connaissances des CGV avant tout engagement.

La durée de validité des devis de la société Baumann Hüppe est d'un (1) mois sauf cas particuliers spécifiés notamment pour ce qui concerne les offres de prix réalisées dans le cadre de réponses à des appels d'offres.

### 2. COMMANDE

L'acceptation du devis vaut pour commande. Celle-ci doit être retournée dûment signée et tamponnée ou faire l'objet d'un mail d'engagement de la part du client.

Elle fige les éléments figurant sur l'offre : produit, quantité, dimensions, options. La confirmation de commande est la transformation du devis en « commande ».

L'acceptation du devis valide également les prix et conditions de paiement de la société Baumann Hüppe (cf ci-après). Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée.

Toute commande passée auprès de la société Baumann Hüppe comporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente, sauf dérogation expresse et écrite par Baumann Hüppe qui prévaut sur toutes les autres conditions.

Baumann Hüppe se réserve la possibilité de ne pas accepter certaines commandes au motif qu'elles n'ont pas fait l'objet de validation(s) technique(s) préalable(s), qu'elles ne correspondent pas au champ d'application et d'utilisation des produits garantis par Baumann Hüppe, qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un chiffrage correspondant aux éléments définis de la commande, qu'elles correspondent à des devis antérieurs à des mises à jour tarifaires officiellement annoncées par la société Baumann Hüppe, qu'elles sont des éléments, des produits ou des spécificités émanant de sociétés concurrentes. Aucune confirmation de commande ne sera alors émise.

Toute modification de prix ou de quantitatif réalisée par le client directement sur la confirmation de commande et retournée à la société Baumann Hüppe n'a de valeur sans l'émission d'une nouvelle confirmation de commande correspondante de la part de la société Baumann Hüppe. Cette nouvelle confirmation de commande devra alors faire l'objet d'une validation par le client. Le délai indiqué sur la première confirmation de commande n'est plus valable.

La commande est un acte par lequel le client s'engage officiellement à acquiescer les éléments commandés figurant sur la confirmation de commande.

Par la confirmation de commande, le client reconnaît que les produits livrés sont des produits sur-mesure qui ne peuvent être ni repris ni échangés.

Les demandes d'annulation, de modification des quantités ne seront pas acceptées au-delà de 48 heures suivant la date de réception de la confirmation de commande.

Aucune annulation de commande ne peut être acceptée après le début de fabrication sauf accord écrit de la société Baumann Hüppe.

Dans ce cas, le client se verra facturé dans la limite des approvisionnements et des produits fabriqués en conséquence.

La confirmation de commande est réputée acceptée par le client sans retour du document ni dénonciation de celui-ci au-delà de quarante-huit (48) heures.

### 3. FABRICATION ET DESTINATION DES PRODUITS

La société Baumann Hüppe, par le biais de sa société mère, fabrique les produits correspondant aux informations et mesures fournies exclusivement par le client. Le client assume l'entière responsabilité des mesures et cotes transmises, des schémas et coupes différentes ainsi que du choix final du produit.

Les chargés d'affaires et technico-commerciaux de la société Baumann Hüppe ne sauraient se substituer au client pour les prises de cotes à effectuer et figurant sur la commande.

Toute erreur liée aux mesures communiquées entraînera une nouvelle offre de prix, un nouveau délai de fabrication et une nouvelle date de sortie usine. Tout ou partie de la commande produite restera à la charge du client.

La prestation de la société Baumann Hüppe exclut expressément la pose de ses produits. Cette dernière relève exclusivement de la responsabilité du client.

Le client est responsable de l'installation et la mise en œuvre de produits de la société Baumann Hüppe, conformément aux standards requis, au DTU en vigueur et aux règles de l'art de la profession.

Il est primordial que le client se soit assuré de l'adéquation du produit au support et à son environnement. La société Baumann Hüppe accompagne ses clients dans leurs choix techniques de manière à s'assurer de cette adéquation.

Cet accompagnement technique n'exclut pas de la part du client de se départir de son devoir de conseil et d'analyse quant à l'implémentation, la destination du produit, sa pérennité et son absence de dangerosité pour le consommateur final.

### 4. PRIX DE VENTE

Les prix de vente sont exprimés en euros, hors taxes, frais de port compris jusqu'au lieu de livraison indiqué par le client, en France métropolitaine.

En dessous de 4 pièces, un forfait minimum de participation aux frais de transport et révisable chaque année sera appliqué. Ce montant forfaitaire minimum figure sur le devis et la confirmation de commande.

Nos prix de vente correspondent à nos tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande et indiqués sur la confirmation obligatoirement validée par le client. Ils sont valables pour toute livraison en France Métropolitaine. Les tarifs en vigueur sont susceptibles d'être révisables chaque année.

Toute modification des conditions de livraison figurant sur nos documents (demande de transport express, modification inopinée des adresses de livraison figurant sur nos confirmations de commande, demandes de stockage, etc.) et n'ayant pas fait l'objet d'un accord écrit de la part de Baumann Hüppe fera l'objet d'une facturation complémentaire ayant par ailleurs un impact sur le délai initialement annoncé.

### 5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'ouverture d'un « compte client » est le préalable à la réalisation d'un devis et la possibilité éventuelle de passer une commande (selon les conditions précitées). Cette ouverture de compte entraîne l'échange d'informations avec le client qui remplit une fiche d'informations client au stade du devis puis d'une autorisation de prélèvement pour les commandes. Une analyse économique du client est confiée à l'organisme d'assurance des échanges commerciaux interentreprises, partenaire de la société Baumann Hüppe.

Les résultats de cette analyse définiront les différentes options de règlement proposées au client.

Conditions de règlement applicables aux clients « distribution ».

Est considéré comme un client « distribution », un client dont l'activité consiste à la vente et l'installation de produits et pièces de produits de la société Baumann Hüppe à destination d'une clientèle de particuliers.

Sauf mentions particulières de la part de la société Baumann Hüppe et sous réserve d'une analyse favorable de la part de son organisme partenaire d'assurance des échanges commerciaux interentreprises (cf ci-dessus), pour tout nouveau client, un acompte de 30% hors taxes du prix figurant sur le devis ou de la confirmation de commande sera exigé pour lancer la commande en fabrication.

Le solde de la commande est réglé par LCR directe à 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture.

Les paiements anticipés dans la limite de 10 jours après l'émission de la facture octroient un escompte de 2% sur le montant HT figurant sur le devis ou la confirmation de commande.

En cas de garanties financières insuffisantes de la part du client, les conditions applicables seront automatiquement de 50% du montant hors taxes du prix figurant sur le devis ou la confirmation de commande et 50% avant la livraison des produits au client soit la totalité du montant de la commande avant la livraison.

En cas de refus par le client du paiement à la commande, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée, la société Baumann Hüppe se verra en droit à son tour de refuser la commande.

En cas de factures antérieures demeurées impayées, la société Baumann Hüppe pourra refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits jusqu'à paiement complet de ces factures.

Conditions de règlement applicables aux clients « projets »

Sont considérés comme des clients « projets » des entrepreneurs, des personnes morales de droit public ou privé et relevant d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou autre - à l'exception de tout consommateur - répondant à des appels d'offres publics ou privés.

L'activité « projets » porte sur des quantitatifs importants exposant la société Baumann Hüppe à des risques d'insolvabilité ou de non-paiement par le client.

Aussi dès l'ouverture d'un « compte client », préalable à la réalisation de l'étude et du devis, une analyse économique du client est confiée à l'organisme d'assurance des échanges commerciaux interentreprises, partenaire de la société Baumann Hüppe.

Le résultat de ladite analyse entraîne de facto la proposition par la société Baumann Hüppe de conditions de règlement spécifiques (paiement comptant, cautionnement bancaire, délégation de paiement) garantissant, par anticipation, le montant de la commande. La mise en place de ces conditions de règlement et notamment la procédure administrative les accompagnant engendre un délai de traitement qui doit être pris en compte dès le départ afin que le délai souhaité par le client - dès lors que celui-ci correspond aux délais de fabrication et de livraison possibles prévus, annoncés et validés par la société Baumann Hüppe exclusivement - soit respecté.

Les délais de paiement convenus ne peuvent être remis en cause unilatéralement par le client.

En cas de refus par le client de ces conditions de règlement, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée, la société Baumann Hüppe se verra en droit à son tour de refuser la commande.

En cas de factures antérieures demeurées impayées, la société Baumann Hüppe pourra refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits jusqu'à paiement complet de ces factures.

Tout retard ou défaut de paiement partiel ou total engendre la déchéance du terme de règlement contractuel et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues y compris celles à termes non échus.

En cas de règlements échelonnés, tout retard de paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité de la totalité des sommes dues.

La société Baumann Hüppe, le cas échéant, se réserve également le droit de suspendre ou d'interrompre la fabrication et la livraison des produits sans préjudice de toute autre demande de dommages et intérêts. Elle pourra à ce titre, dans le cadre de ce défaut de paiement, suspendre ou interrompre la fabrication ou la livraison de produits pour des entités appartenant à la même structure que le client.

Le fait pour la société Baumann Hüppe de se prévaloir de ces dispositions ne la prive pas du droit d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété évoquée ci-après.

Tout défaut de paiement entraîne une procédure de recouvrement contentieuse. Les sommes restant dues seront majorées de 15% à titre d'indemnités, conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil.

La société Baumann Hüppe demeure propriétaire des produits et accessoires figurant au contrat et ce jusqu'à paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement partiel ou total pourra de fait entraîner la revendication des produits et accessoires. Le client, dès la livraison et la mise à disposition de ces derniers, assume l'entière responsabilité des dommages que le produit et accessoires pourront subir ou occasionner.

En cas de défaut de paiement du client, la société Baumann Hüppe se réserve d'appliquer son droit de rétention sur les produits sans préjudice de toute autre demande notamment en paiement de dommages et intérêts.

### 6. TRANSPORT

Le délai de fabrication est toujours indiqué sur la confirmation de commande. Il s'exprime en semaine et à date de départ usine.

Sauf mention contraire, la marchandise est réputée être livrable au siège social du client ou à l'adresse de son dépôt indiqué dans sa fiche d'information client.

La société Baumann Hüppe ne saurait être tenue pour responsable de la manutention des produits à livrer.

Aussi le client devra-t-il prendre les mesures nécessaires pour assurer le déchargement des marchandises par voie matérielle (engins de levage, d'élévation, de transport, etc.) et humaine.

La société Baumann Hüppe ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque retard de livraison lié à des cas de force majeure ou à des événements indépendants de sa volonté. À ce titre, aucune pénalité de retard de chantier ne sera acceptée.

La date de livraison ne pourra être garantie en cas de non-respect par le client de ses obligations en matière de délai de paiement ou d'impayé qui lui aurait été dûment signalés.

Toute réclamation ou dommage constaté et qui ne serait pas effectué dans les quarante-huit heures suivant la réception de la marchandise, sous forme recommandée avec accusé de réception au siège de Baumann Hüppe ne saurait être admise. Cette réclamation aura par ailleurs obligatoirement fait l'objet de réserves émargées sur le bon de livraison (« BL »).

### 7. GARANTIE

Nos produits font l'objet d'une garantie de 2 ans. Des conditions de garantie spécifiques s'appliquent en fonction du fabricant partenaire de la motorisation choisis par la société Baumann Hüppe pour équiper les produits vendus. Ces conditions spécifiques seront précisées sur les documents commerciaux correspondant aux documents de vente contractuels.

La mise en œuvre de cette garantie doit faire l'objet d'une demande circonstanciée de la part du client adressée à la Direction technique de Baumann Hüppe incluant une description précise du dysfonctionnement ou de la panne, ainsi que la date précise du constat. L'ensemble sera étayé à minima par des photographies et de vidéos de qualité suffisante.

En cas d'acceptation par Baumann Hüppe de la garantie après analyse des éléments ci-dessus mentionnés, celle-ci donnera droit à un échange standard de pièces correspondantes nécessaires au fonctionnement des produits Baumann Hüppe. Seront exclus de cette garantie toute participation à l'intervention de remplacement, aux moyens techniques et humains engendrés.

La société Baumann Hüppe se réserve le droit de refuser la prise en charge de la garantie au motif que l'installation de ses produits ne respecteraient pas les règles de l'art, la DTU ou contraire aux principes de pose élémentaires de nos produits.

Aucune réclamation concernant les produits Baumann Hüppe ne sera acceptée après la pose, sauf vice caché. Dans ce cas, la responsabilité de Baumann Hüppe se limite strictement au remplacement des éléments défectueux. Seront exclus de cette garantie toute participation à l'intervention de remplacement, aux moyens techniques et humains engendrés.

En cas de litige quelconque, relatif à l'interprétation, l'exécution, la rupture de la présente vente ou à l'interprétation et l'exécution des conditions générales de vente qui précèdent, seul le Tribunal d'Antibes, siège social de Baumann Hüppe, sera compétent.